



28 FEV. 1990

403

Délégation suisse à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous - Jom Tien (Thaïlande), 5-9 mars 1990

Vu la proposition du DFAE du 12 février 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. La délégation suisse à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui aura lieu à Jom Tien, Thaïlande, du 5 au 9 mars 1990, est composée de la manière suivante :

Chef de la délégation :

Ambassadeur Fritz R. Staehelin, Directeur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères

Suppléant du chef de la délégation :


Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO.

Délégués :

Mme Immita Cornaz, Chef du Service du développement social à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire

M. Pierre Luisoni, délégué aux relations internationales de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Abk.	Dep.	Ans.	Ähren
EDA	8	-	
EDI	7	-	
EFD	2	-	
EVD			
EVED			
IK	6	-	
IKK	2	-	
F. d. D.	2	-	


 BUNDEGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Bern, le 12 février 1990

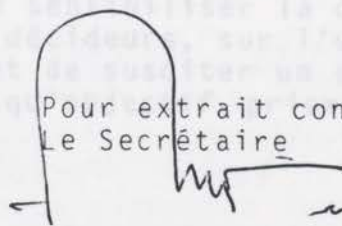
M. Jean-Robert Moret, adjoint scientifique à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères

M. Jean-François Paroz, fonctionnaire scientifique à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

2. Les indemnités journalières seront fixées d'entente avec l'Office fédéral du personnel. En tant que Chef de la délégation, l'Ambassadeur Staehelin a droit à une indemnité additionnelle de frs 15.- par jour pour les dépenses complémentaires justifiées. Les frais de voyage et de séjour de M. Luisoni seront pris en charge par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Les indemnités des autres délégués seront prises en charge par leur office respectif.

La Conférence mondiale sur le thème "Éducation pour tous - satisfaire les besoins d'apprentissage de base", aura lieu du 5 au 9 mars 1990 à Jom Tien, Thaïlande. Lancée conjointement par l'UNESCO, la Banque mondiale, l'UNICEF et le PNUD, cette initiative a pour objets principaux de sensibiliser la communauté internationale, et en particulier les décideurs, sur l'urgence de la situation en matière d'éducation, et de susciter un engagement envers l'éducation de base en tant que priorité du développement.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire



Objectifs de la Conférence :

sensibilisation des décideurs, agences d'aide, OMB et de la communauté internationale en général, sur l'urgence de la matière d'éducation;

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
X		EDA	8	-
	X	EDI	3	-
		EJPD		
		EMD		
X		EFD	7	-
		EVD		
		EVED		
X		BK	5	-
	Y	EFK	2	-
	Y	Fin.Del.	2	-



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 12 février 1990

Au Conseil fédéral

Délégation suisse à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, Jom Tien (Thaïlande), 5 au 9 mars 1990

I

La Conférence mondiale sur le thème "Education pour tous - satisfaire les besoins d'apprentissage de base", aura lieu du 5 au 9 mars 1990 à Jom Tien, Thaïlande. Lancée conjointement par l'UNESCO, la Banque mondiale, l'UNICEF et le PNUD, cette initiative a pour objets principaux de sensibiliser la communauté internationale, et en particulier les décideurs, sur l'urgence de la situation en matière d'éducation, et de susciter un engagement envers l'éducation de base en tant qu'objectif prioritaire du développement.

II

Objectifs de la Conférence :

1. sensibilisation des décideurs, agences d'aide, ONG et de la communauté internationale en général, sur l'urgence de la situation en matière d'éducation;
2. atteindre un consensus sur une définition réaliste du concept d'"éducation pour tous" (EPT);
3. susciter un engagement envers l'EPT comme objectif prioritaire d'action et définir un cadre pour le développement d'actions concrètes;
4. mobilisation de ressources à l'échelle mondiale.

En ce qui concerne les deuxième et troisième objectifs, la Conférence promouvra une approche sur deux plans :

- généralisation de l'accès à une école primaire de qualité
- développement d'une éducation des adultes mettant l'accent sur la transmission de connaissances et aptitudes de base visant à leur participation accrue au développement socio-économique.

La Conférence sera aussi l'occasion pour les pays participants de se prononcer sur une série d'objectifs de planification destinés à opérationnaliser le concept "EPT d'ici l'an 2000", ainsi que sur le texte d'une Déclaration sur l'éducation pour tous et d'un Plan d'action pour la réalisation des objectifs définis.

III

Organisation de la Conférence

L'organisation est prise en charge par une Commission inter-agence formée de membres du secrétariat des quatre agences "sponsors".

Sont invités à participer à la Conférence :

- Des représentants des gouvernements, provenant des ministères du plan, de l'éducation et des finances, et des agences d'aide bilatérale
- Les organisations internationales concernées
- Des ONG actives dans le secteur éducation
- Des éducateurs de haut niveau et des représentants du monde académique.

Un large processus de consultation a été engagé dès le mois d'octobre en vue de préciser les objectifs de la conférence et d'obtenir des documents susceptibles de créer un consensus. A cet effet, une série de réunions préparatoires régionales ont eu lieu, avec des résultats assez variables.

IV

Position suisse

L'éducation et la formation occupent une place prioritaire dans le cadre de la coopération suisse au développement, en accord avec la loi sur la coopération au développement et l'aide humanitaire de 1976. Face à la crise grave que connaît ce secteur depuis quelques années, il est essentiel qu'une mobilisation

internationale ait lieu, afin de dresser l'état de la réflexion, mettre sur pied des stratégies d'action, et mobiliser des moyens supplémentaires. Les efforts devraient, selon nous, tendre spécialement à une meilleure adaptation des programmes d'éducation aux besoins réels de développement. La Suisse ne saurait se tenir à l'écart de ce processus; dès le lancement de l'idée d'une Conférence, nous avons toujours insisté sur la nécessité d'une bonne préparation en dépit du peu de temps à disposition.

Financièrement, la Direction de la Coopération au développement (DDA) s'est engagée à soutenir l'organisation de la Conférence pour un montant de US\$ 100'000.-, ce qui confère à la Suisse le statut de "parrain associé". En ce qui concerne la substance de la Conférence, un groupe de travail inter-office a été constitué avec des représentants de la DDA (responsable de la coordination de la position suisse), de la Direction des organisations internationales du DFAE, de l'Office fédéral de l'éducation et de la Science du DFI, et du Secrétariat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Ce groupe a élaboré la position suisse telle qu'elle a été présentée notamment à la réunion du "Steering group" de la Conférence, à laquelle nous avons participé très activement, en apportant des propositions précises en vue d'améliorer les documents de base de la Conférence. Des membres de nos missions diplomatiques ont par ailleurs suivi les réunions préparatoires qui ont eu lieu dans les régions du monde en développement.

Les principaux éléments de la position suisse peuvent se résumer comme suit :

- 1) Nécessité de souligner l'importance de l'amélioration de la qualité de l'éducation, plutôt que de promouvoir des objectifs quantitatifs.
- 2) Nécessaire adaptation des systèmes éducatifs aux conditions locales; tenir compte des dysfonctionnements des systèmes scolaires par rapport aux cultures locales, au marché et aux besoins fondamentaux des enfants, des jeunes et des adultes.
- 3) Nécessité de ne pas limiter l'éducation de base à l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul, mais d'y incorporer des enseignements susceptibles de permettre aux bénéficiaires d'améliorer leurs conditions de vie dans le cadre de leur famille, de mieux tirer parti des ressources de l'agriculture, de l'élevage et du commerce local, de participer aux activités productives et aux affaires communautaires.
- 4) Nécessité d'une analyse approfondie des besoins actuels et des échecs passés et d'une réflexion sur l'inadéquation des systèmes éducatifs aux besoins du pays.
- 5) Nécessité de proposer des stratégies et des solutions de caractère réellement nouveau.

- 6) Même si l'Europe ne doit pas aller à la Conférence pour y présenter ses "modèles", il faut qu'il y ait prise en compte des problèmes des sociétés développées en matière d'illettrisme et d'analphabetisme fonctionnel (tout en reconnaissant que l'alphabetisation n'est pas toute l'éducation de base).
- 7) En ce qui concerne le suivi, complémentarité à établir entre la Conférence mondiale et la 42e session de la Conférence internationale de l'éducation organisée en septembre 1990 à Genève par le Bureau international de l'éducation (BIE), dans le cadre de l'UNESCO. L'UNESCO devrait avoir de ce fait un rôle moteur pour le suivi de la Conférence mondiale, sans création de nouvelles structures.

V

La Conférence de Jom Tien se déroulera sur une période très courte; compte tenu de la complexité et de l'étendue du thème traité, ceci implique que plusieurs réunions se tiendront simultanément.

M. le Directeur F. R. Staehelin ne pourra participer qu'aux trois premières journées de la Conférence, au cours desquelles il prononcera une déclaration en plénière dans le cadre des interventions de niveau ministériel. C'est ensuite M. l'Ambassadeur F. Nordmann qui assurera la direction de la délégation.

Le reste de la délégation couvrira les séances du comité plénier et du comité de rédaction, et prendra part à plusieurs des 48 tables rondes organisées parallèlement aux autres débats. Ces tables rondes porteront aussi bien sur la situation de l'éducation dans le monde occidental que des problèmes des pays en développement; une participation active de la délégation suisse aux discussions implique donc que celle-ci comprenne à la fois un représentant du système éducatif suisse et des experts de la politique de développement.

Il est par ailleurs indispensable d'assurer une continuité entre la Conférence mondiale de Jom Tien et la Conférence internationale de l'éducation (BIE, Genève, septembre 1990) consacrée cette année à la lutte contre l'analphabetisme. C'est dans ce but que la prochaine session du Conseil du BIE, dont l'une des tâches principales sera précisément la préparation de la Conférence de Genève, se tiendra également en Thaïlande, juste après la réunion de Jom Tien (Bangkok, 10-12 mars 1990). La Suisse sera représentée à cette session de Bangkok par l'Ambassadeur Nordmann, Chef de délégation, accompagné de MM. Luisoni, du secrétariat de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique, Paroz, de la Direction des organisations internationales (DFAE) et Moret, de la Direction de

la coopération au développement et de l'aide humanitaire. La présence à Jom Tien de l'ensemble des représentants suisses au Conseil du BIE serait donc le gage d'une préparation optimale de notre délégation en vue de la Conférence du BIE, et ceci sans grands frais supplémentaires.

Il faut aussi relever que M. Staehelin et Mme Cornaz se trouveront déjà en Thaïlande pour participer à la réunion de la "Task force" sur la survie de l'enfant organisée à Bangkok du 1er au 3 mars par l'UNICEF, l'OMS, le PNUD, le PAM et la fondation Rockefeller.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons de confier la direction de la délégation suisse à la Conférence mondiale de Jom Tien à l'Ambassadeur Fritz R. Staehelin, Directeur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, Département fédéral des affaires étrangères.

La suppléance du Chef de la délégation serait exercée par l'Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO.

Les autres membres de la délégation seraient les suivants :

- Mme Immita Cornaz, Chef du Service du développement social à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
- M. Pierre Luisoni, délégué aux relations internationales de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- M. Jean-Robert Moret, adjoint scientifique à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères
- M. Jean-François Paroz, fonctionnaire scientifique à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

DEPARTEMENT FEDERAL DES
AFFAIRES ETRANGERES


René Felber

Annexes

- Projet de décision (2 exemplaires)

Pour co-rapport

- DFI
- DFF

Délégation suisse à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous - Jon Tien (Thaïlande), 5-9 mars 1990

Extrait du procès-verbal :

- La proposition du DFAE du 12 février 1990
- | | |
|---------------------------|---------------------------------|
| - DFAE | 6 ex. pour exécution |
| - DFI | 3 ex. p.i. art. 11 est |
| - DFF | 7 ex. p.i. |
| - Délégation des finances | 5 ex. p.i. |
| - Contrôle des finances | 2 ex. p.i. |
| - Chancellerie fédérale | pour établissement des pouvoirs |

Chef de la délégation :

Ambassadeur Fritz R. Staehelin, Directeur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des Affaires étrangères

Suppléant du chef de la délégation :

Ambassadeur François Kordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO

Délégués :

Mme Inaïta Cornaz, Chef du Service du développement social à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire

M. Pierre Luisini, délégué aux relations internationales de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
 FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Bern, den 26. Februar 1990

Für die DR-Sitzung

vom 28. FEB. 1990

404

Délégation suisse à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous - Jom Tien (Thaïlande), 5-9 mars 1990

Vu la proposition du DFAE du 12 février 1990

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé :

1. La délégation suisse à la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, qui aura lieu à Jom Tien, Thaïlande, du 5 au 9 mars 1990, est composée de la manière suivante :

Chef de la délégation :

Ambassadeur Fritz R. Staehelin, Directeur de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères

Suppléant du chef de la délégation :

Ambassadeur François Nordmann, Délégué permanent de la Suisse auprès de l'UNESCO.

Délégués :

Mme Immita Cornaz, Chef du Service du développement social à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire

M. Pierre Luisoni, délégué aux relations internationales de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Beilagen:

Antwort d + f

Protokollauszug an:

- EMO 2 Ex.
- EVO 2 Ex.
- EDA 10 Ex.



M. Jean-Robert Moret, adjoint scientifique à la Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire du Département fédéral des affaires étrangères

M. Jean-François Paroz, fonctionnaire scientifique à la Direction des organisations internationales du Département fédéral des affaires étrangères

2. Les indemnités journalières seront fixées d'entente avec l'Office fédéral du personnel. En tant que Chef de la délégation, l'Ambassadeur Staehelin a droit à une indemnité additionnelle de frs 15.- par jour pour les dépenses complémentaires justifiées. Les frais de voyage et de séjour de M. Luisoni seront pris en charge par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique. Les indemnités des autres délégués seront prises en charge par leur office respectif.

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire